

---

## AVIS PUBLIC

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

---

Le rôle général de perception de la taxation annuelle pour l'année 2025, tel qu'adopté par le règlement 928-24 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2025 est complété, et a été déposé au bureau de la soussignée. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Piedmont situé au 670, rue Principale à Piedmont.

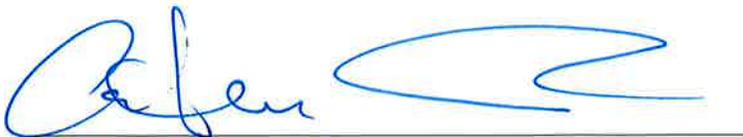
Les comptes de taxes seront expédiés le 24 janvier 2025 et seront payables comme suit :

- 1<sup>er</sup> versement : 25 février 2025 et, s'il y a lieu
- 2<sup>e</sup> versement : 27 mai 2025
- 3<sup>e</sup> versement : 26 août 2025
- 4<sup>e</sup> versement : 25 novembre 2025

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures régulières afin d'en recevoir une copie.

Vous pouvez consulter le règlement 928-24 sur le site internet de la municipalité.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025.**



**Cathy Durocher**

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim